



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
Montréal-Est du 16 décembre 2015 à 19 h tenue en la salle du conseil  
de l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

**Sont présents :**

Monsieur Robert Coutu, maire  
Madame Françoise Lachapelle – district 1  
Monsieur John Judd, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

**Sont absentes :**

Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

**Sont également présents :**

Madame Josée Guy, directrice générale  
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 07.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2015  
201512-302 1.1**

Monsieur le conseiller John Judd propose d'amender l'ordre du jour pour y ajouter les points 10.1 et 10.2, lequel ordre du jour se lirait comme suit :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

**1 ORDRE DU JOUR**

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 16 décembre 2015

**2 PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 16 novembre 2015, de la séance ordinaire du 18 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 18 novembre 2015 à 19 h 05 (budget)

**3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS**

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 10 décembre 2015

3.2 Dépôt du registre des dons, marque d'hospitalité ou autre avantage, d'une valeur supérieure à 200 \$, reçus par un membre du Conseil

3.3 Dépôt du certificat de procédure d'enregistrement pour le règlement 45-2015 -

Règlement décrétant les travaux de rénovation du Centre récréatif Édouard-Rivet et pourvoyant à leur financement par un emprunt d'un montant suffisant

#### **4 RAPPORTS DES SERVICES**

- 4.1 Abrogation de la résolution CM-200803060 – Politique portant sur les conteneurs
- 4.2 Adoption d'un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels dans le cadre de contrats relatifs à la rénovation et l'agrandissement du Centre récréatif Édouard-Rivet
- 4.3 Mandat à Encans Ritchie Bros. pour vendre à l'encan certains équipements de la Ville

#### **5 RÈGLEMENTS**

- 5.1 Avis de motion – Règlement ordonnant divers travaux de construction ou d'amélioration pour 2016 et affectant les deniers nécessaires pour payer le coût desdits travaux
- 5.2 Présentation du projet de règlement 35-2014-1 – Règlement modifiant le règlement 35-2014 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus – afin d'y ajouter une règle de comportement
- 5.3 Adoption – Règlement 46-2016 – Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2016
- 5.4 Adoption – Règlement 47-2016 – Règlement prévoyant le paiement d'une indemnité aux membres du Conseil, fonctionnaires ou employés qui subissent un préjudice matériel en raison de l'exercice de leurs fonctions

#### **6 CONTRATS**

- 6.1 Prolongation du contrat de gestion des archives – Archives Lanaudière – 84 000 \$
- 6.2 Réception définitive des travaux dans le cadre du projet TP-ST 2014-19 – Dalle de béton bitumineux – parc René-Labrosse (parc de l'Hôtel-de-Ville) – 57 084 \$, taxes incluses
- 6.3 Réception définitive des travaux de pavage sur l'échangeur Bourget et retenue des déficiences – 18 343.91, taxes incluses
- 6.4 Réception provisoire, pour le projet TP-ST 2014-09 – Reconstruction des murs de soutènement du parc René-Labrosse (parc de l'Hôtel-de-Ville) – 166 668.58 \$, taxes incluses
- 6.5 Remplacement de l'entente entre la Ville de Montréal-Est et le CN intitulée « Modification au système d'avertissement – sans subvention » adoptée par la résolution 201511-286, dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain par une nouvelle entente au même objet
- 6.6 Octroi des contrats d'entretien et de soutien des applications « CESA » du fournisseur PG Solutions inc. – 32 664,39 \$, taxes incluses

#### **7 PERSONNEL**

- 7.1 Nomination permanente de madame Julie Desaulniers à titre de technicienne en ressources humaines, groupe 9, à la direction générale
- 7.2 Ratification de la nomination de monsieur Martin Larouche à titre de jardinier, groupe 10, à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 14 décembre 2015

#### **8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

- 8.1 Restitution d'un tableau à monsieur Jean-Guy Audet dont il avait fait don à la Ville de Montréal-Est

#### **9 DIVERS**

#### **10 AFFAIRE NOUVELLE**

- 10.1 Dérogations mineures pour le lot vacant 4 520 049 du cadastre du Québec (place Marien) – marge latérale et élimination de la bande le long des aires asphaltées
- 10.2 Dépense additionnelle de 135 000 \$, telle qu'approuvée au budget 2015, afin de permettre la création, la réalisation et l'installation de 3 portails d'entrées de ville supplémentaires par la firme Intégral Jean Beaudoin

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

**LEVÉE DE LA SÉANCE :** Heure \_\_\_\_\_

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Françoise Lachapelle.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

---

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 décembre 2015 tel que modifié par l'ajout des points 10.1 et 10.2.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2**

---

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2015, DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE À 19 H 05 (BUDGET)**

**201512-303 2.1**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 16 novembre 2015, de la séance ordinaire du 18 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 18 novembre à 19 h 05 (budget).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS 3**

---

### **RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)**

**201512-304 3.1**

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 10 décembre 2015.

---

### **DÉPÔT DU REGISTRE DES DONNS, MARQUE D'HOSPITALITÉ OU AUTRE AVANTAGE, D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 200 \$, REÇUS PAR UN MEMBRE DU CONSEIL**

**201512-305 3.2**

Le greffier dépose, séance tenante, le Registre des dons, marque d'hospitalité ou autre avantage d'une valeur supérieure à 200 \$ reçus par un membre du Conseil.

---

### **DÉPÔT DU CERTIFICAT DE PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT POUR LE RÈGLEMENT 45-2015 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET ET POURVOYANT À LEUR FINANCEMENT PAR UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT**

**201512-306 3.3**

Le greffier dépose, séance tenante, le certificat de procédure d'enregistrement pour le règlement 45-2015 - *Règlement décrétant les travaux de rénovation du Centre récréatif Édouard-Rivet et pourvoyant à leur financement par un emprunt d'un montant suffisant.*

---

## **RAPPORT DES SERVICES 4**

---

### **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION CM-200803060 - POLITIQUE PORTANT SUR LES CONTENEURS**

**201512-307 4.1**

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaitait aider ses citoyens lors de travaux de construction ou de rénovation et que pour ce faire, elle a adopté la résolution CM-200803060 - Politique portant sur les conteneurs;

Considérant qu'à la suite de vérification de la direction du greffe et de l'urbanisme, certaines irrégularités ont été observées eut égard à cette politique;

Considérant que le Conseil adoptera prochainement un nouveau règlement sur les permis et certificats;

Considérant que de ce fait, le Conseil souhaite que les tarifs pour les permis et certificats soient établis en tenant compte du fait que la Ville ne subventionnera plus la location de conteneurs lors de travaux de construction ou de rénovation;

Considérant que les pouvoirs d'aide d'une municipalité sont limités par la loi et qu'une subvention pour la location de conteneurs n'est pas couverte par un tel pouvoir d'aide.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'abroger la résolution CM-200803060 - Politique portant sur les conteneurs; cette abrogation prend effet le 1er janvier 2016.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **ENTÉRINEMENT D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE CONTRATS RELATIFS À LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET (CRER)**

**201512-308**

4.2

Considérant que le système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels déjà utilisé par la Ville ne correspond pas pour les services professionnels relatifs à la rénovation et l'agrandissement du Centre récréatif Édouard-Rivet (CRER);

Considérant que les appels d'offres suivants pour des services professionnels sont ciblés;

- 201502-03 - Services professionnels en architecture;
- 201502-04 - Services professionnels d'ingénierie en structure et génie civil;
- 201502-05 - Services professionnels d'ingénierie en mécanique et électricité;
- 201502-06 - Services professionnels d'ingénierie en réfrigération d'aréna;

Considérant qu'il y aurait lieu d'adopter une grille spécifique pour ces types de contrats professionnels.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels soumises et d'entériner leur utilisation dans le cadre des contrats de services professionnels relatifs à la rénovation et à l'agrandissement du CRER suivant :

- 201502-03 - Services professionnels en architecture;
- 201502-04 - Services professionnels d'ingénierie en structure et génie civil;
- 201502-05 - Services professionnels d'ingénierie en mécanique et électricité;
- 201502-06 - Services professionnels d'ingénierie en réfrigération d'aréna.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **MANDAT À ENCANS RITCHIE BROS. POUR VENDRE À L'ENCAN CERTAINS ÉQUIPEMENTS DE LA VILLE**

**201512-309**

4.3

Considérant que la direction des travaux publics et des services techniques doit se départir de certains équipements et matériaux jugés non utiles ou désuets pour nos opérations;

Considérant qu'une liste des équipements et matériaux a été ciblée pour la vente à l'encan et remise aux membres du Conseil;

Considérant que la vente à l'encan pourrait contribuer à un certain apport financier;

Considérant qu'une entente avec les Encans Ritchie Bros est nécessaire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De mandater Les Encans Ritchie Bros pour la vente au plus offrant des équipements de la Ville figurant à la Liste des effets envoyés à l'encan 2015-12-03;

D'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

---

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT ORDONNANT DIVERS TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU D'AMÉLIORATION POUR 2016 ET AFFECTANT LES DENIERS NÉCESSAIRES POUR PAYER LE COÛT DESDITS TRAVAUX**

**201512-310** 5.1

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement ordonnant divers travaux de construction ou d'amélioration et affectant les deniers nécessaires pour payer le coût desdits travaux.

---

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 35-2014-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 35-2014 - RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS - AFIN D'Y AJOUTER UNE RÈGLE DE COMPORTEMENT**

**201512-311** 5.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent présente le projet de règlement 35-2014-1 - règlement modifiant le règlement 35-2014 - *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus* - afin d'y ajouter une règle de comportement.

---

**ADOPTION – RÈGLEMENT 46-2016 - RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2016**

**201512-312** 5.3

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 46-2016 - *Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2016*;

D'abroger la résolution 201511-274 à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION - RÈGLEMENT 47-2016 - RÈGLEMENT PRÉVOYANT LE PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ AUX MEMBRES DU CONSEIL, FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS QUI SUBISSENT UN PRÉJUDICE MATÉRIEL EN RAISON DE L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS**

**201512-313** 5.4

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 47-2016 - *Règlement prévoyant le paiement d'une indemnité aux membres du Conseil, fonctionnaires ou employés qui subissent un préjudice matériel en raison de l'exercice de leurs fonctions*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CONTRATS** **6**

---

**PROLONGATION DU CONTRAT DE GESTION DES ARCHIVES - ARCHIVES LANAUDIÈRE - 84 000 \$**

**201512-314** 6.1

Considérant que lors de la séance du 24 avril 2013, la Ville de Montréal-Est a adjugé un contrat de gestion des archives à l'organisme Archives Lanaudière afin que ce dernier entreprenne un tri parmi les documents conservés dans la voûte des archives historiques ainsi que dans les divers bureaux de la Ville;

Considérant que l'organisme Archives Lanaudière accepte de prolonger le contrat pour une année additionnelle aux mêmes conditions que le contrat initial octroyé le 24 avril 2013 (CM-201304107);

Considérant que l'organisme réorganise le système de classement afin de faciliter la recherche de dossiers et que leurs employés affectés à la tâche sont formés sur le système de gestion des archives de la Ville;

Considérant que la Direction du greffe et de l'urbanisme est satisfaite du travail effectué par les employés d'Archives Lanaudière affectés à cette tâche et que ceux-ci s'intègrent bien;

Considérant également que des mandats particuliers ont été confiés à Archives Lanaudière, mandats qui s'insèrent dans le cadre de leur travail de gestion des archives;

Considérant qu'Archives Lanaudière est un organisme à but non lucratif.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De prolonger le contrat de services à Archives Lanaudière aux mêmes conditions que le contrat adjugé lors de la séance ordinaire du 24 avril 2013, soit un prix de 60 \$ /heure incluant les taxes, à raison toutefois de 28 heures par semaine pour 50 semaines débutant le 4 janvier 2016.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET TPST-2014-19 - DALLE DE BÉTON BITUMINEUX - PARC RENÉ-LABROSSE (PARC DE L'HÔTEL-DE-VILLE)**

**201512-315** 6.2

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-19 - Dalle de béton bitumineux - parc René-Labrosse (parc de l'Hôtel-de-Ville) les travaux sont complétés;

Considérant que les travaux de réfection nécessaires ont été effectués à l'automne 2014;

Considérant qu'une visite de chantier a été effectuée au printemps 2015 et que les corrections ont été faites favorablement à nos exigences.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à Groupe Hexagone toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat octroyé par la résolution 201410-249 ainsi que la résolution 201410-327 concernant les directives de changement relatives au projet.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR L'ÉCHANGEUR BOURGET ET RETENUE DES DÉFICIENCES**

**201512-316** 6.3

Considérant que dans le cadre des travaux de pavage sur l'échangeur Bourget, ceux-ci ont été complétés à l'automne 2014 et étaient sous garantie d'entretien pendant un an;

Considérant que la garantie d'entretien (5 %) des travaux pour l'avis de changement de l'agrandissement du rayon de courbure de pavage est de l'ordre de 823.22 \$ taxes incluses;

Considérant qu'une visite de chantier pour la réception définitive a été effectuée à l'automne 2015 et que les corrections d'entretien devront être faites favorablement à nos exigences au printemps 2016;

Considérant que la garantie d'entretien de 5 % pour l'ensemble du contrat est de l'ordre de 21 520,69 \$ taxes incluses pour la portion imputable à la Ville de Montréal-Est;

Considérant que le coût des travaux pour les correctifs de la déficience est de l'ordre de 4 000 \$ taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à Construction Soter inc. les sommes qui lui sont dues en retenant le montant nécessaire à la tenue des travaux sur les déficiences (4 000 \$), soit un montant de 18 343,91 \$ taxes incluses ( 17 520,69 \$ + 823,22 \$).

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **RÉCEPTION PROVISOIRE POUR LE PROJET TP-ST 2014-09 - RECONSTRUCTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT DU PARC RENÉ-LABROSSE (PARC DE L'HÔTEL-DE-VILLE)**

**201512-317** 6.4

Considérant qu'une visite de chantier pour la réception provisoire des travaux a été effectuée conjointement avec l'entrepreneur le 1er décembre 2015;

Considérant que l'entrepreneur doit soumettre, à la réception provisoire des travaux, les documents suivants;

- toutes les quittances finales,
- la déclaration solennelle,
- cautionnement d'entretien, s'il y a lieu,
- les attestations de conformité à la CSST;



Considérant que le décompte numéro 2, incluant les directives de changement et de libération de 5 % pour la réception provisoire, a été soumis pour autorisation.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accepter la réception provisoire des travaux et autoriser le décompte numéro 2, le tout conditionnellement à la réception des documents ci-haut mentionnés.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,  
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,  
M. le conseiller John Judd.

M. le conseiller Michel Bélisle.

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

**REMPLACEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LE CN INTITULÉE "MODIFICATION DU SYSTÈME D'AVERTISSEMENT - SANS SUBVENTION" ADOPTÉE PAR LA RÉSOLUTION 201511-286, DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2014-06 - RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN ET MÉTROPOLITAIN, PAR UNE NOUVELLE ENTENTE AU MÊME OBJET**

**201512-318**

6.5

Considérant que lors de la séance du 18 novembre dernier, le Conseil a approuvé les ententes et l'estimation des coûts pour les travaux impliqués avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 - Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain;

Considérant que le projet d'entente numéro 3 pour l'ajout de feux clignotants et d'un porte à faux sur le Métropolitain émis et présenté en annexe avec les formulaires de la séance de novembre dernier comportait une erreur aux points 2 et 6, auxquels nous aurions dû y lire;

- Point 2: (...) établie selon le devis estimatif détaillé no LP-1.92, daté du 9 novembre dernier (...);
- Point 6: (...) l'administration routière paie au chemin de fer un montant de quatre-vingt-un mille quatre cent trente-six dollars (81 436 \$), qui représente environ 100 % du total du coût estimatif du projet (...);

Considérant que le devis estimatif présenté en annexe détaillait adéquatement le montant nécessaire à la demande présentée.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De remplacer le projet de la convention type adopté par la résolution 201511-286 par la convention type jointe à la présente afin que celle-ci remplace celle approuvée antérieurement.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**OCTROI DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS "CESA" DU FOURNISSEUR PG SOLUTIONS INC. - 32 664.39 \$, TAXES INCLUSES**

**201512-319**

6.6

Considérant que divers services de la Ville utilisent les applications informatiques de PG Solutions inc. dans leurs activités courantes, soit AccèsCité Finances et AccèsCité Territoire;

Considérant qu'il y a lieu d'avoir un contrat d'entretien et de support pour chacune de ces applications;

Considérant qu'il n'y a qu'un seul fournisseur pour ces applications, soit PG Solutions inc.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

D'octroyer les contrats d'entretien et de soutien des applications "CESA" à PG Solutions inc. pour un montant de 32 664.39 \$, taxes incluses.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **PERSONNEL**

**7**

**NOMINATION PERMANENTE DE MADAME JULIE DESAULNIERS À TITRE DE TECHNICIENNE EN RESSOURCES HUMAINES, GROUPE 9, À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**201512-320**

7.1

Considérant la lettre d'entente ME 2014-007 intervenue entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal le 16 octobre 2014;

Considérant la nomination permanente de madame Joanne Blain à titre d'agente-conseil en ressources humaines le 1er juillet 2015 (201506-123);

Considérant qu'un affichage interne de technicien(ne) en ressources humaines a eu lieu du 24 septembre au 8 octobre 2015;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, une employée a posé sa candidature, soit madame Julie Desaulniers, technicienne en ressources humaines auxiliaire depuis le 16 septembre 2014;

Considérant que madame Desaulniers avait très bien réussi l'ensemble du processus lors de son embauche en 2014 et considérant son évaluation positive.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De confirmer la permanence de madame Julie Desaulniers à titre de technicienne en ressources humaines, groupe 9, à la direction générale, et ce, à compter du 1er janvier 2016, sans période probatoire, puisqu'elle est déjà complétée. Madame Desaulniers sera assujettie aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols blancs et sa date d'ancienneté est rétroactive au 16 septembre 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RATIFICATION DE LA NOMINATION DE MONSIEUR MARTIN LAROUCHE À TITRE DE JARDINIER, GROUPE 10, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, À COMPTER DU 14 DÉCEMBRE 2015**

**201512-321**

7.2

Considérant le poste vacant de jardinier, l'affichage dudit poste a eu lieu du 26 août au 14 septembre 2015;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, aucun employé interne n'a posé sa candidature, mais que 38 candidatures externes ont été reçues;

Considérant que six candidats ont été convoqués à un test de connaissances théoriques ainsi qu'à un examen pratique administré par Formation Korpus de la Commission scolaire de Laval;

Considérant que les candidats ont ensuite été rencontrés en entrevue;

Considérant que monsieur Martin Larouche a très bien réussi l'ensemble du processus du concours et qu'il répond aux exigences du poste;

Considérant que son embauche est recommandée.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De ratifier la nomination de monsieur Martin Larouche au poste de jardinier, groupe 10, à la direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols-bleus, et ce, à compter du 14 décembre 2015. Monsieur Larouche sera soumis à une période probatoire de 520 heures en temps régulier. Son embauche est conditionnelle à une analyse de crédit et d'un certificat de bonne conduite et il devra également subir un examen médical jugé satisfaisant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

**8**

---

**RESTITUTION D'UN TABLEAU À MONSIEUR JEAN-GUY AUDET DONT IL AVAIT FAIT DON À LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**201512-322**

8.1

Considérant que monsieur Jean-Guy Audet avait fait don d'un tableau en 2008 à la Ville de Montréal-Est pour un projet de musée qui n'a jamais vu le jour;

Considérant que ce tableau lui a été donné en guise de cadeau de retraite;

Considérant que nous n'avons trouvé sur Internet aucun indice de la valeur des peintures de ce peintre;

Considérant que la valeur d'un cadeau de retraite d'une compagnie ne devrait pas être supérieure à environ 300 \$ (référence Ville de Montréal-Est pour une montre après 25 ans et autre ville 250 \$ en 2012);



Considérant que les coûts d'une évaluation indépendante en frais de recherche seront probablement supérieurs à la valeur estimée du tableau qu'il a reçu, à la suite de nos recherches sur Internet;

Considérant que monsieur Audet aimerait que son tableau (représentant l'entreprise CCR) lui soit restitué.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,

Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De restituer à monsieur Jean-Guy Audet le tableau dont il avait fait don à la Ville en 2008.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **DIVERS**

**9**

---

## **AFFAIRE NOUVELLE**

**10**

---

### **DÉROGATIONS MINEURES POUR LE LOT VACANT 4 520 049 DU CADASTRE DU QUÉBEC (PLACE MARIEN) – MARGE LATÉRALE ET ÉLIMINATION DE LA BANDE LE LONG DES AIRES ASPHALTÉES**

**201512-323**

10.1

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour le lot vacant 4 520 049 du cadastre du Québec (place Marien).

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accorder à l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 520 049 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, une dérogation mineure permettant l'implantation d'un bâtiment à 3 mètres de la ligne de lot séparant ce lot du lot 3 573 998 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

D'accorder à l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 520 049 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, une dérogation mineure permettant de remplacer la marge de recul de un (1) mètre requis le long des aires asphaltées en cour latérale et arrière, telle qu'exigée par l'article 8.2 – Implantation des accessoires – du règlement 713 – *Règlement sur le zonage*, par une bordure de béton. Dans le cas du remplacement de cette bande de un (1) mètre située en cour latérale, cette bande peut être remplacée à partir de 21 m de la ligne de lot avant jusqu'à la ligne de lot arrière dudit immeuble.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 135 000 \$, TELLE QU'APPROUVÉE AU BUDGET 2015, AFIN DE PERMETTRE LA CRÉATION, LA RÉALISATION ET L'INSTALLATION DE 3 PORTAILS D'ENTRÉES DE VILLE SUPPLÉMENTAIRES PAR LA FIRME INTÉGRAL JEAN BEUDOIN**

**201512-324**

10.2

Considérant qu'en 2014, la Ville de Montréal-Est autorisait par la résolution 201406-165 la création d'un concept graphique d'identification des entrées de la Ville de Montréal-Est ainsi que la réalisation et l'installation de 5 portails, pour une dépense maximale de 249 500 \$;

Considérant qu'il y aurait lieu d'ajouter 3 portails au projet et qu'à cette fin un montant de 135 000 \$ a été inscrit au budget de l'année 2015;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la firme Intégral Jean Beudoin à procéder à la réalisation et l'installation des 3 portails d'entrée de ville supplémentaires.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,

Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser une dépense additionnelle de 135 000 \$ telle qu'approuvée au budget 2015 afin de permettre, la création, la réalisation et l'installation de 3 autres portails d'entrées de Ville au projet initial autorisé par la résolution 201406-165;

D'autoriser la directrice générale à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**201512-325**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 05.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---